

## **ATTESTATION D'ACCUEIL**

L'attestation d'accueil permet d'accueillir à son domicile une personne de nationalité étrangère (hors Union Européenne) pour laquelle un visa est nécessaire dans le cadre d'un séjour touristique d'une durée maximum de 90 jours.

### **Conditions :**

La délivrance d'une attestation d'accueil n'est pas automatique. La loi prévoit un certain nombre de conditions liées au logement et aux ressources du demandeur. Les pièces à fournir sont fonction de la situation propre de ce dernier.

A titre indicatif, il convient de présenter les pièces suivantes en original et photocopie :

- Justificatif d'identité
- Document prouvant selon le cas sa qualité de propriétaire ou de locataire du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (comme un titre de propriété ou un bail locatif et une quittance de loyer)
- Justificatifs de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, de téléphone...)
- Documents permettant d'apprécier les ressources et la capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (bulletins de salaire, dernier avis d'imposition...)

Pour tout renseignement complémentaire et avant tout dépôt de dossier, il convient de s'adresser au service de l'Accueil des Etrangers.

**Coût :** 30 € sous forme de timbres fiscaux

**Délai d'obtention :** 3 jours en moyenne

**Liste des pays concernés\*** : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbude, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Biélorussie, Birmanie (Myanmar), Bosnie Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Nord, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, République Dominicaine, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée Bissao, Guinée Equatoriale, Guyana, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghistan, Kiribati, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Lybie, Macédoine, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Iles Marshall, Mauritanie, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Iles Palau, Papouasie, Nouvelle Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, Russie, Rwanda, St-Christophe/Niev., São Tomé et Príncipe, St-Vincent/Grenadines, Sainte-Lucie, Salomon, Samoa Occidentales, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité et Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Vietnam, Yémen, Serbie Monténégro, République démocratique du Congo ex-Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

\* sous réserve de modification(s)